Formation à l'élaboration du Document Unique

DOCUMENT UNIQUE

Réf. PROGDU Rév. 1 Appl. au 28.05.2020

Objectifs

- Savoir identifier et hiérarchiser les risques professionnels propres à l'entreprise.
- Être capable de formaliser, d'exploiter et de mettre à jour son Document Unique (D.U).
- Savoir élaborer un plan d'action. Être capable de définir et de mettre en œuvre une démarche de management de la prévention.

Elaboration du Document unique

Public visé

Tout salarié devant s'impliquer dans la réalisation ou dans la mise à jour du D.U.

Pré-requis

Bonne connaissance de l'entreprise (son activité, les différents postes, les différents bâtiments, les machines ou matériels utilisés...) Maîtrise de la langue française et de l'outil informatique (WORD, EXCEL connaissance des fonctionnalités de base)

Les pré-requis devront être validés par le participant ou l'employeur en nous retournant la fiche d'inscription complétée.

Lieu

Au KM Delta 30900 NIMES ou en INTRA, dans vos locaux, si l'aménagement de votre site le permet.

Durée

21 heures soit 3 jours non consécutifs

Effectif

De 1 à 3 personnes en fonction de l'organisation interne de l'entreprise

Tarif

1250€ HT

Modalités et délais d'accès

Inscription après validation d'un devis et d'une convention ou d'un contrat de formation. Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Responsables

Responsable administrative : Laetitia DOZ
Responsable pédagogique : Agnès FLAMME

Contact

Tél : 04.30.96.50.30
Site web : contact@dfg30.fr

Dates des formations

Consultez notre planning de formation sur notre site web **www.dfg30.fr**

DOCUMENT UNIQUE

Réf. PROGDU Rév. 1 Appl. au 28.05.2020

Méthodes utilisées

- **Modalités pédagogiques :** Alternance d'apports théoriques et de mises en situation. Echanges thématiques, partage d'expérience, réflexion commune, mini-quizz, jeux de rôle.

- **Moyens et outils utilisés :** Salle de formation, vidéo projecteur, TV, supports visuels (power point, vidéos), fiches des risques professionnels en lien avec l'activité de l'entreprise (source INRS).

- **Moyens humains** : Formateur à l'évaluation des risques professionnels (EVRP) et à la mission de salarié désigné compétent (SDC) validé par la CARSAT.

Méthodes d'évaluation

Tout au long de la formation, le formateur s'assurera de l'acquisition des notions par un questionnement, des demandes de reformulations etc. QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique. Par ailleurs, une évaluation à chaud sera proposée en fin de formation aux participants à l'aide d'un questionnaire de satisfaction à compléter.

Accessibilité

Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : contactez notre Référente handicap Laetitia DOZ au 04 30 96 50 30.
Notre site est accessible au Personnes à Mobilité Réduite, une place de stationnement leur est réservée.

Actualisation

Le Document Unique doit être mise à jour en interne aussi souvent que nécessaire et au minimum une fois par an.

Documents

Des supports relatifs à l'évaluation des risques dans l'entreprise seront remis à chaque stagiaire ou envoyés par mail. Une attestation de formation sera établie à l'issue de la formation.

PROGRAMME FORMATION A L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

Chaque notion sera mise en application par le biais d'exercices à réaliser en présentiel ou en inter session.

Préparation de la démarche

- Engagement et volonté de la Direction
- Construire l'organisation adaptée à l'entreprise
- Les acteurs et les moyens
- Associer les salariés

Préparation à l'évaluation des risques

- Identifier les sources de danger au travail
- Déterminer les risques et l'exposition des personnes

Identification des risques

- Elaborer la grille de cotation ou de criticité
- Hiérarchiser l'ensemble des risques identifiés pour chaque unité de travail
- Intégration du Salarié Déclaré Compétent

Mise en place du Document Unique

- Connaître le contenu minimal du Document Unique
- Formalisation et communication au personnel du D.U
- Mise à jour du D.U

Plan d'action

- Définir et planifier des actions de prévention
- Les différentes actions à mettre en place
- Formalisation et communication
- Intégrer son évaluation des risques dans son plan d'action de la démarche de prévention